

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Partenariat culturel - Aide au Développement Culturel des Communes - Dispositif  
Saison 13**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet :

- d'une part, d'autoriser Madame la Présidente à établir la liste des spectacles « Saison 13 » qui seront retenus dans le catalogue 2018-2019, suite à l'avis rendu par les Comités d'Inscription. Cette liste d'avis favorables est jointe en annexe 1 au présent rapport,
- et, d'autre part, de présenter aux membres de la commission permanente le bilan du dispositif « SAISON 13 » au titre de la saison 2016/2017, figurant en annexe 2.

Conformément à la délibération n° 165 de la commission permanente du 30 juin 2000, deux comités d'inscription, composés de représentants de communes (directeurs des affaires culturelles) et de personnalités reconnues du secteur culturel issues d'autres types de structures, se sont réunis les 20, 21 et 22 novembre puis du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Ces comités ont rendu leur avis sur l'inscription de spectacles au catalogue « SAISON 13 » et constituera, en cas d'accord de votre part, le catalogue 2018/2019.

Une fiche descriptive du dispositif et des modalités d'inscription des projets artistiques au catalogue est jointe en annexe 4.

Par ailleurs, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, quatre créations théâtrales des Bouches du Rhône, labellisées « Centenaire » de la Grande Guerre par le Ministère de la Culture, sont proposées par le Département dans le cadre du dispositif « Saison 13 ».

Le dispositif Saison 13 fonctionnant en termes de saisons théâtrales, à savoir d'octobre à septembre, il y a donc lieu d'inscrire ces 4 spectacles aux catalogues 2017/2018 mais également 2018/2019 pour une programmation tout au long de l'année 2018.

La liste desdits spectacles figure en annexe 3.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL